



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017**

**DATE DE
CONVOCAATION**

07 Avril 2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
ABSENTS : 07
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

DELIBERATION N°10/2017/MT

**Rétrocession par l'EPAG des espaces publics réalisés sur l'opération
d'aménagement de la ZAC de Montsinéry (AX282, AX283, AX284, AX285)**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DOUZE AVRIL A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Vincent MAYEN, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°10/2017/MT
Rétrocession par l'EPAG des espaces publics réalisés sur l'opération
d'aménagement de la ZAC de Montsinéry (AX282, AX283, AX284, AX285)

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Montsinéry, a été créée par arrêté Préfectoral en date du 18 janvier 2011.

Ce projet, réalisé par l'EPAG à la demande de la commune de Montsinéry-Tonnégrande, a pour objectifs notamment :

- de répondre aux besoins en équipements publics de la collectivité ;
- de mettre du foncier aménagé à la disposition des opérateurs immobiliers afin de répondre à la forte demande de logements ;
- d'améliorer le cadre de vie des habitants ;
- de maîtriser l'urbanisation des terrains inoccupés sis à proximité du bourg.

Cette opération représente une superficie d'environ 69 hectares.

Sur la première tranche, l'EPAG a aménagé des surfaces constructibles, ainsi que des espaces publics. Les lots collectifs ont été vendus en 2013, puis bâtis. Les logements sont actuellement occupés. Concernant les lots particuliers, les premières ventes se sont réalisées en 2015. Les autres lots sont actuellement sous compromis.

Lors de la pré-réception des voiries du Hameau du collège en date du 1^{er} février 2016, entre la commune et l'EPAG, un ensemble de réserves a été énoncé. Certaines réserves sont levées, deux sont en cours de réalisation:

- la réalisation des travaux nécessaires à la protection de la circulation des véhicules vis-à-vis du fossé central ;
- le déplacement des potelets, situés en bordure de la RD14, à l'entrée de l'opération.

Par la suite, lors du comité de pilotage du 13 avril 2016, la ville a réitéré la levée de ces deux réserves en indiquant son souhait de récupérer les ouvrages publics avant la fin de l'année.

Un ensemble d'ouvrages et réseaux a été réalisé sur les espaces publics :

- Réseau d'assainissement des eaux pluviales ;
- Réseau d'assainissement des eaux usées ;
- Réseau d'alimentation électrique ;
- Réseau d'adduction d'eau potable

